COMMISSION DES RÉSOLUTIONS

FINANCEMENTS ET PRIORISATIONS : LE CADRE

PRÉAMBULE

Les rencontres régionales de la CPOF et les propositions sur la plateforme soulignent que la formation professionnelle constitue un investissement stratégique pour la compétitivité, l'emploi et la cohésion sociale. De nombreuses parties prenantes sont actrices de son financement : régions, État, opérateurs publics, OPCO, entreprises etc. Pourtant, les financements ne sont pas toujours manquent de ciblage, de lisibilité et de cohérence. Nous le disons plus crûment : il y a « morcellement du marché, des dispositifs » et une « absence de coordination et de facilitation du travail des organismes de formation ».

Cette complexité est aggravée par la diminution des ressources publiques : « l'État réduit la formation : ce n'est pas sa priorité » ; « les politiques publiques sont très liées aux échéances électorales, vision court termiste » ; « l'arrêt des financements, le stop and go ». Et pendant ce temps, les dépenses engagées pour former sont traitées comptablement comme de simples charges annuelles, sans reconnaissance de leur valeur durable, alors que chaque action de formation produit des effets qui dépassent l'exercice au cours duquel elle est réalisée.

Ce premier temps porte sur le cadre de la décision de financement : qui décide, avec qui, sur quelle durée, au nom de quelles valeurs et selon quel traitement de la dépense ? C'est un sujet politique avant qu'il ne soit budgétaire.

Les 6 propositions que vous allez donc découvrir s'adressent à ceux qui conduiront la politique nationale : le gouvernement issu de l'élection présidentielle et les parlementaires.

Les 6 propositions qui suivent demandent quatre choses en transversal.

- de sécuriser les financements sur plusieurs années
- d'ouvrir les lieux où les priorités se décident
- de cesser de traiter la formation comme une charge
- de dire explicitement au nom de quoi l'on finance la formation afin que les principes d'humanisme et d'émancipation, d'inclusion et de diversité, de citoyenneté et de démocratie sociale, de qualité et d'innovation, de transition écologique et numérique soient un cadre de référence partagé entre organismes et financeurs (cf. principes de la charte de la CPOF)

LA CONSIGNE

Dans notre Commission, nous avons à retenir **3 propositions**. Le choix ne porte pas sur leur justesse : elles viennent toutes de nous et de la démarche de co-construction engagée depuis plus de 12 mois. Il porte sur ce que nous voulons mettre en priorité devant ceux qui gouverneront en 2027.

NOS 6 PROPOSITIONS

N° 1 — Instaurer un financement pluriannuel de la formation, de trois à cinq ans

Sécuriser les financements de la formation professionnelle sur plusieurs années afin de garantir la continuité de l'offre dans les territoires, de financer les compétences socles et fondamentales qui relèvent de l'intérêt général de la Nation, de permettre aux organismes de répondre durablement aux besoins, et d'anticiper les besoins de la transition écologique et les conséquences des mutations économiques.

- Au niveau national, mettre en place un cadre de contractualisation pluriannuel sur trois à cinq ans pour les formations répondant à des besoins durables de qualification
- Au niveau régional, concevoir des conventions pluriannuelles garantissant un socle de financement et de volumes, assorties d'une programmation annuelle révisable en fonction de l'évolution des besoins

N° 2 — Créer les Assises du financement de la formation et organiser une conférence annuelle des financeurs et des bénéficiaires

Pour créer les assises du financement de la formation

Les financements ne sont pas toujours suffisamment ciblés et manquent de lisibilité et de cohérence à l'échelle des territoires et des filières. Les logiques d'allocation restent fragmentées, sans articulation forte. Les compétences socles sont parfois oubliées. La question des freins périphériques et de l'inclusivité serait également à aborder.

Nous demandons de :

- poser des assises structurantes du financement, fondées sur une identification claire des besoins et une organisation collective des réponses, en associant directement les organismes de formation. Elles renforceraient la coordination entre financeurs et créeraient des coopérations entre organismes. Elles pourraient se décliner en région et au niveau national, avec un fort engagement de l'État, des régions et des opérateurs de compétences

Organiser une Conférence nationale des financeurs et des bénéficiaires

Notre demande en détail :

- Organisation annuelle d'une conférence réunissant l'État, les Régions, les partenaires sociaux, les opérateurs de compétences, les organismes de formation, les entreprises, ainsi que les bénéficiaires eux-mêmes : salariés, demandeurs d'emploi, apprentis et personnes en reconversion

Sa mission : évaluer les besoins en compétences, analyser l'efficacité des financements mobilisés, définir des priorités, anticiper les mutations économiques, technologiques et environnementales. La participation des bénéficiaires constituerait une innovation majeure.

Cette Conférence déboucherait chaque année sur une feuille de route nationale des compétences et de la formation, assortie d'engagements concrets des financeurs et d'indicateurs de suivi partagés.

N° 3 — Reconnaître comptablement la formation comme un investissement et en autoriser l'amortissement

Les dépenses engagées par les entreprises pour former leurs collaborateurs sont traitées comptablement comme de simples charges annuelles, sans reconnaissance de leur valeur durable. Or chaque action de formation produit des effets qui dépassent l'exercice au cours duquel elle est réalisée : montée en compétences, adaptation aux innovations, sécurisation des parcours, maintien de la compétitivité.

Nous demandons :

- à l'image d'un équipement ou d'un logiciel, les compétences acquises génèrent de la valeur sur plusieurs années et méritent d'être amorties. L'amortissement permettrait de répartir dans le temps la charge financière des formations, facilitant des plans de développement des compétences ambitieux sans pénaliser le résultat immédiat

Aujourd'hui, seules certaines formations directement liées à l'acquisition d'un actif matériel peuvent être immobilisées, à la suite d'une ouverture opérée par l'Autorité des normes comptables. Cette reconnaissance partielle constitue un précédent utile.

Or, nous demandons aussi de :

- permettre l'amortissement des dépenses de formation non financées par la mutualisation ou la puissance publique, en particulier dans les entreprises de plus de 300 salariés. Solliciter l'avis de l'Autorité des normes comptables

N° 4 — Faire des valeurs de la CPOF un cadre de référence partagé entre organismes de formation et financeurs

La relation entre les organismes de formation et leurs financeurs ou partenaires devrait s'appuyer sur un socle commun de valeurs qui oriente les politiques de financement, les modalités de contractualisation, les critères d'évaluation et les pratiques de coopération. C'est pourquoi, il convient de

Ainsi, les principes d'humanisme et d'émancipation, d'inclusion et de diversité, de citoyenneté et de démocratie sociale, de qualité et d'innovation, de transition écologique et numérique constitueraient un cadre de référence partagé pour l'ensemble des acteurs du financement.

- Reconnaître la formation comme un investissement humain, social, économique et démocratique, au-delà d'une seule logique de retour à l'emploi ou de performance quantitative
- Intégrer l'inclusion, l'accessibilité et la lutte contre les discriminations dans les critères de financement et d'évaluation
- Renforcer le dialogue entre financeurs, organismes, entreprises, représentants des salariés et bénéficiaires
- Soutenir l'innovation pédagogique, organisationnelle et sociale
- Encourager les projets contribuant aux transitions écologique et numérique, dans une perspective responsable, éthique et durable

N° 5 — Associer systématiquement les organismes de formation aux arbitrages relatifs à la formation professionnelle

Nous demandons :

- De rendre publics, avant leur mise en œuvre, les arbitrages de financement de la formation et de l'insertion, en indiquant ce qui cesse d'être financé et pour quels publics avec une étude réelle des impacts
- D'organiser la consultation préalable des organismes de formation et des représentants des bénéficiaires sur ces arbitrages
- D'en rendre compte de façon transparente devant le Parlement

N° 6 — Définir et chiffrer ce que coûte réellement l'adaptation d'un parcours, et en faire une référence opposable

Les politiques de financement sont insuffisamment structurées autour d'une vision partagée des réalités des organismes de formation. S'il convient d'établir ce que nécessite effectivement un investissement portant sur l'adaptation d'un parcours (combien de formateurs, quel temps d'accompagnement, quelle coordination, quel appui social ?), la part invisibilisée dans les bilans de ce qui est fait réellement doit être éclairée afin de montrer ce qui est réalisé et d'estimer plus justement les tarifs appliqués.

Plus encore, nous demandons :

- de financer la production, par le secteur, d'un référentiel de coût de l'adaptation des parcours
- de s'engager à le prendre en compte dans la détermination des prix et des niveaux de prise en charge